



**PRESENTATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF  
EXERCICE 2021  
BUDGET PRINCIPAL**

*Rapport présenté au Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2022*

# Table des matières

INTRODUCTION .....	4
<b>I. LES RESULTATS GLOBAUX 2021.....</b>	<b>6</b>
<b>II. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2021 .....</b>	<b>7</b>
<b>A. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>1. Dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>7</b>
1.1. Présentation générale .....	7
1.2. Les dépenses de fonctionnement courant .....	8
1.3. Les dépenses de personnel .....	9
1.4. Les subventions, contingents et participations.....	9
1.5. Les charges financières .....	11
1.6. Les autres dépenses de fonctionnement .....	11
1.7. Les dépenses d'ordre de fonctionnement .....	11
<b>2. Recettes de fonctionnement .....</b>	<b>12</b>
2.1. Présentation générale .....	12
2.2. Evolution des recettes de fonctionnement .....	13
2.3. La fiscalité locale .....	14
2.4. Les autres impôts et taxes .....	15
2.5. Les dotations .....	15
2.6. Les subventions .....	16
2.7. Les produits des services et du domaine .....	17
2.8. Les autres produits de fonctionnement .....	18
2.9. Les recettes d'ordre .....	18
<b>3. Résultats de fonctionnement .....</b>	<b>19</b>
<b>B. SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>19</b>
<b>1. Dépenses d'investissement .....</b>	<b>19</b>
1.1. Présentation générale .....	19
1.2. Les dépenses d'équipement .....	20
1.3. Le remboursement de la dette. ....	21
1.4. Les autres dépenses d'investissement .....	23
1.5. Les dépenses d'ordre d'investissement .....	23
1.6. Les restes à réaliser .....	24
<b>2. Recettes d'investissement.....</b>	<b>24</b>
2.1. Présentation générale .....	24
2.2. Le financement de l'investissement. ....	24
2.3. Les subventions .....	25
2.4. Les emprunts réalisés.....	26
2.5. Les autres recettes d'investissement .....	26
2.6. Les restes à réaliser .....	27
2.7. Les opérations d'ordre.....	27
<b>3. Les résultats d'investissement .....</b>	<b>27</b>

<b>III.</b>	<b>LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....</b>	<b>28</b>
<b>A.</b>	<b>LES EPARGNES.....</b>	<b>28</b>
<b>B.</b>	<b>EFFET DE CISEAU .....</b>	<b>29</b>
<b>C.</b>	<b>DYNAMISME DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>30</b>

# INTRODUCTION

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif et les éventuelles décisions modificatives.

Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur. Pour mémoire, que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable public.

La présentation du compte administratif répond aux objectifs de transparence et de sincérité.

Le compte administratif présenté au titre de l'année 2021 fournit aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2021, tel que voté par le Conseil municipal le 16 février 2021 (DEL-2021-009) et modifié par décisions modificatives du 30 septembre (DEL-2021-76) et du 2 décembre 2021 (DEL-2021-98), en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre ;
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la Ville au cours des derniers exercices ;
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2021 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Si l'année 2020 avait été fortement marquée par la crise sanitaire, y compris du point de vue budgétaire avec des pertes de recettes mais également des dépenses non réalisées, l'exercice 2021 aura été celui du progressif retour à la normale dans le fonctionnement des services municipaux.

En conséquence, les dépenses de fonctionnement ont augmenté (+3,18%) tout comme les recettes (+3,22%).

Cette année aura également été fortement marquée par la dernière réforme fiscale et la suppression totale de la taxe d'habitation. Cette réforme n'a pas, pour le moment, entravé le dynamisme des recettes fiscales (+3,84 %) de la Ville qui se poursuit.

Globalement, l'analyse du compte administratif 2021 conforte la municipalité dans ses choix de gestion. La situation financière de la Ville continue de s'assainir et de s'améliorer, en témoigne la progression continue de l'épargne.

Les ratios de gestion restent positifs et notamment l'épargne nette, générée après le remboursement de la dette.

La Ville peut ainsi poursuivre ses objectifs dans des conditions optimales : développer le service public de proximité et renforcer les politiques publiques prioritaires : éducation, sécurité et cadre de vie.

Cependant, les marges de manœuvre pour répondre aux forts besoins d'investissement restent encore limitées et sensibles au moindre choc conjoncturel (réforme fiscale, baisse des dotations, inflation, remontée des taux d'intérêt).

Les incertitudes qui pèsent sur le financement des collectivités (perte d'autonomie, réforme fiscale, nouvel effort au redressement des finances publiques) obligent donc à la prudence et à diversifier les sources de financement en renforçant plus précisément les co-financements des projets d'investissements.

Nonobstant ce contexte, les recettes de fonctionnement continuent d'augmenter du fait d'un dynamisme des bases fiscales, des droits de mutations, mais aussi de l'évolution des dotations liées aux particularités territoriales et socio-économiques de la Ville.

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement augmentent par rapport à l'exercice 2020 mais restent maîtrisées. En effet, l'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire : fermeture des équipements, annulation de manifestations culturelles....

L'évolution plus importante des recettes par rapport aux dépenses permet de clôturer l'année 2021 avec des résultats de fonctionnement encourageant et d'améliorer la santé financière de la Ville notamment en puisant dans son fonds de roulement et en limitant le recours à l'emprunt.

## I. LES RESULTATS GLOBAUX 2021

Le résultat de clôture cumulé des deux sections pour l'exercice 2021 s'élève à 8 192 557,68 €.

En section de fonctionnement, le résultat de clôture de l'année 2021 s'élève à 9 321 670,41 €.

Celui de la section d'investissement s'élève à la somme de 586 694,65 € auquel il convient d'ajouter le résultat déficitaire de l'exercice 2020 (- 1 715 807,38 €), soit un déficit d'investissement de - 1 129 112,73 €.

Après intégration des restes à réaliser 2021 (solde négatif de 2 412 315,81 €), la détermination du besoin de financement de la section d'investissement étant déficitaire, il en ressort un besoin de financement de la section d'investissement de 3 541 428,54 € à affecter au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Ce résultat global est obtenu par la décomposition des lignes suivantes :

<b>PRESENTATION DES RESULTATS HORS AUTOFINANCEMENT</b>	<b>CA2020</b>	<b>CA2021</b>	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	3 370 575,66	4 887 931,79	45,02%
Recettes de fonctionnement	36 370 205,62	37 692 565,41	3,64%
Dépenses de fonctionnement	31 955 933,85	33 258 826,79	4,08%
<b>EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 784 847,43</b>	<b>9 321 670,41</b>	<b>19,74%</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ( 001)	- 1 234 043,12	- 1 715 807,38	39,04%
Recettes d'investissement	9 190 842,36	12 827 123,07	39,56%
Dépenses d'investissement	9 672 606,62	12 240 428,42	26,55%
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>- 1 715 807,38</b>	<b>- 1 129 112,73</b>	<b>-34,19%</b>
<b>Excédent de clôture (Compte de gestion)</b>	<b>6 069 040,05</b>	<b>8 192 557,68</b>	<b>149,15%</b>
Reports (RAR) Recettes	4 097 925,60	465 302,22	-88,65%
Reports (RAR) Dépenses	3 279 033,86	2 877 618,03	-12,24%
Solde des Reports (RAR)	<b>818 891,74</b>	<b>- 2 412 315,81</b>	<b>-394,58%</b>
<b>Résultat net (Compte de gestion)</b>	<b>6 887 931,79</b>	<b>5 780 241,87</b>	<b>-16,08%</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	- 896 915,64	- 3 541 428,54	294,85%
Autofinancement complémentaire	2 000 000,00	2 500 000,00	
<b>EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 784 847,43</b>	<b>9 321 670,41</b>	<b>19,74%</b>
Besoin de financement de la section d'investissement final	2 896 915,64	6 041 428,54	108,55%
<b>Résultat de clôture (Compte Administratif)</b>	<b>4 887 931,79</b>	<b>3 280 241,87</b>	<b>-32,89%</b>

Contrairement aux exercices antérieurs, les résultats n'ont pas été repris par anticipation au budget primitif 2022. Ils seront intégrés au budget supplémentaire, dont le vote est également prévu lors de la séance au cours de laquelle le compte administratif est présentée au Conseil municipal.

Les restes à réaliser en investissement sont également repris dans le budget supplémentaire conformément à l'instruction comptable M14 :

Les restes à réaliser en dépenses représentent **2 877 618,03 €** reportés en 2022.  
Les restes à réaliser en recettes représentent **465 302,22 €** reportés en 2022.

## II. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2021

### A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2021 : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

#### 1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif 2021 sont arrêtées à 33 258 826,79 € dont 32 063 106,01 € de dépenses réelles et 1 195 720,78 € de dépenses d'ordre.

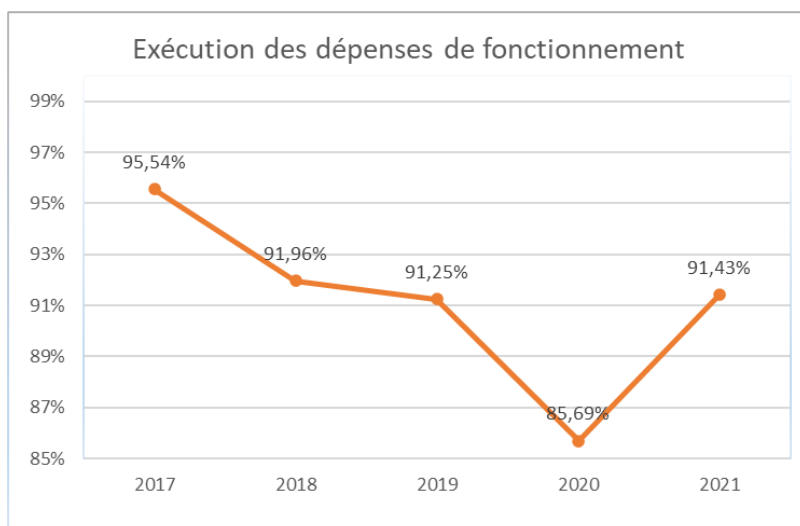
##### 1.1. Présentation générale

	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Charges de fonctionnement courant</i>	4 276 588	4 820 040	5 295 138	4 219 595	5 206 526
<i>Dépenses de personnel</i>	15 775 553	16 656 680	19 262 935	18 400 628	18 155 906
<i>Subventions, contingents et participations</i>	2 920 917	2 878 876	2 034 198	1 671 908	1 947 571
<i>Contribution au FCCT - GPSEA</i>	5 577 314	5 702 338	5 807 977	5 897 331	5 927 784
<i>Frais financiers</i>	878 978	921 303	868 128	790 242	714 337
<i>Autres dépenses de fonctionnement</i>	122 352	348 254	259 207	95 240	110 982
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>29 551 702</b> 4,35%	<b>31 327 491</b> 6,01%	<b>33 527 584</b> 7,02%	<b>31 074 944</b> -7,32%	<b>32 063 106</b> 3,18%

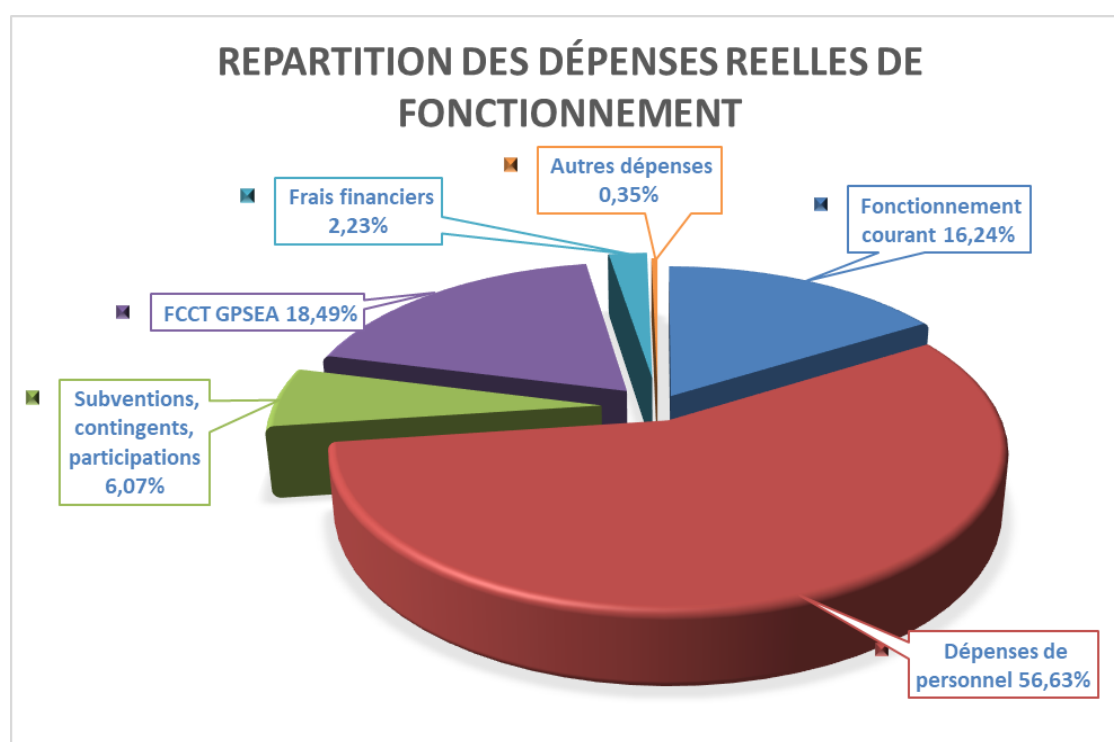
De façon générale, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,18 % par rapport à l'exercice 2020. En effet, l'année 2021 a été moins marquée par des périodes de confinement, permettant ainsi aux services publics de la Ville de retrouver un fonctionnement quasi normal ce qui justifie une augmentation des dépenses à caractère général de près d'1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

En neutralisant l'année de pandémie que nous avons connu en 2020 et en comparant à l'exercice 2019, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 diminuent globalement de 4,36 %, et essentiellement sur les charges de fonctionnement courant et les dépenses de personnel.

Sur la période 2017-2021, les contingents et participations (-33,32%) ainsi que les frais financiers (-18,73%) connaissent une décreue importante contrairement à la contribution de la Ville au fonctionnement de l'Etablissement public territorial Grand Paris Sud-Est Avenir (GPSEA) qui connaît un mouvement inverse (+6,28%).



A périmètre constant, les consommations budgétaires en matière de dépenses réelles ont été établies avec un taux de réalisation à 91,43% en 2021, taux en hausse de près de 6 points par rapport à l'exercice 2020, et à un niveau proche des années avant COVID.



Les dépenses de personnel (56,63%) constituent la principale dépense de fonctionnement de la Ville devant les dépenses de fonctionnement courant (16,24%).

La Ville consacre également 18,49% de son budget au financement de GPSEA et 6,07% à des versements de subventions, contingents et participations à des organismes extérieurs.

S'agissant des frais financiers, ils ont représenté en 2021 seulement 2,23% des dépenses.

### 1.2. Les dépenses de fonctionnement courant

Ces dépenses comptabilisées au chapitre 011 « charges à caractère général », correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel.



Parmi les principales dépenses réalisées en 2021, les fluides ont généré une dépense totale de 1,572 M€, 760 K€ ont été dédiés aux prestations de services assurées par des entreprises et permettant de diversifier l'offre des services publics locaux (manifestations culturelles, sorties scolaires et des centres de loisirs, séjours thématiques), 823 K€ pour l'entretien et la réparation des biens mobiliers et immobiliers communaux.

### 1.3. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont représenté en 2021 une dépense de 18 155 905,97 € et sont en baisse de 1,33% par rapport à 2020 (- 244 721 €).

Avec un taux de réalisation final proche de 92 %, ce poste reflète la part importante des dépenses de personnel dans le budget global (56,62% des dépenses réelles de fonctionnement), et doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière.

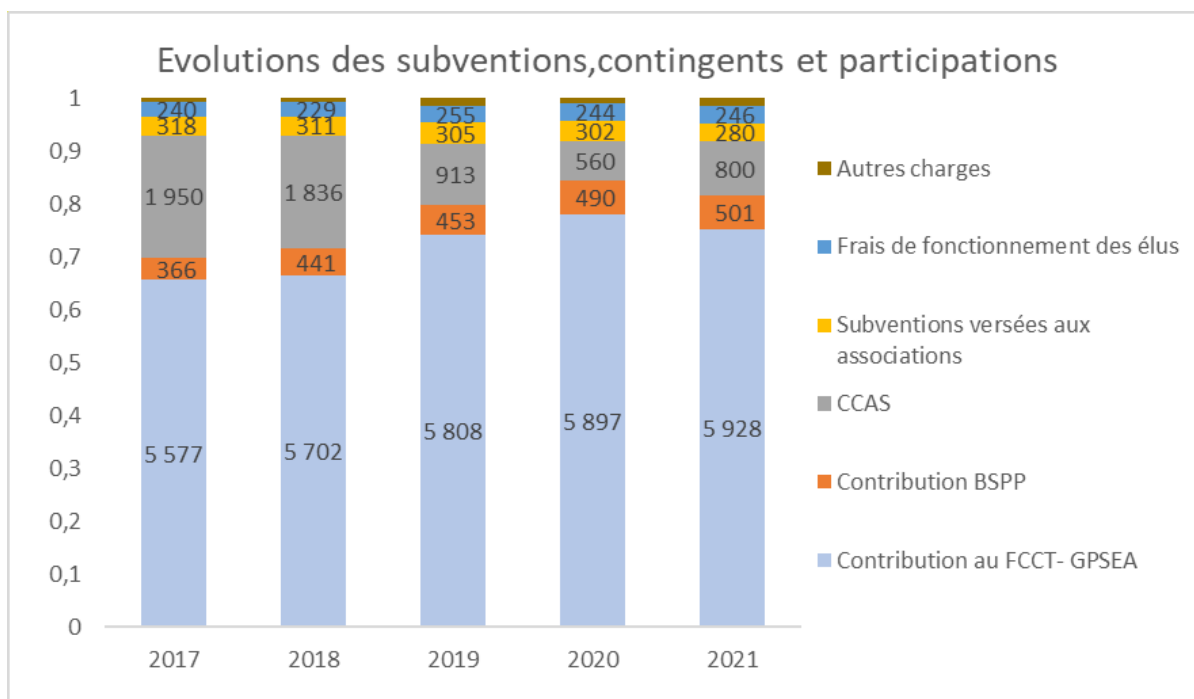
Les charges de personnel ont été maîtrisées en 2021 du fait du maintien du gel du point d'indice mais également du renouvellement des Ordonnances restrictives pour la tenue d'évènements pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19. En effet, comme indiqué ci-dessus le contexte sanitaire a engendré l'annulation d'une partie des manifestations, réduisant par la même occasion l'enveloppe des heures supplémentaires.

De plus, la Ville comme l'ensemble de la fonction publique, rencontre des difficultés d'attractivité en matière de recrutement. Le marché de l'emploi reste en forte tension sur certains secteurs (urbanisme, police municipale, ressources humaines, finances, marchés publics et métiers de la petite enfance). Ainsi, certains postes n'ont été pourvus qu'au cours du premier semestre 2022 et d'autres restent à pourvoir.

Par ailleurs, les efforts de rationalisation se poursuivent avec la prise en compte systématique de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'optimisation de l'organisation et le développement de la modernisation des pratiques.

### 1.4. Les subventions, contingents et participations

Ces dépenses, regroupées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concernent à la fois les subventions versées aux associations, aux établissements publics (CCAS) ; les contributions obligatoires à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), la contribution à l'établissement public territorial GPSEA ; les participations aux communes pour les frais de scolarisation d'enfants Brévannais ainsi que les indemnités versées aux élus.



Ce chapitre augmente de 4,04% par rapport à l'exercice 2020 pour une réalisation de près de 96,33 % (contre 92,68 % en 2020).

En 2021, le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé au territoire se chiffre à 5 927 783,96 € en hausse de 0,52 % par rapport à l'exercice 2020, en deçà de l'évolution actée au budget primitif 2021 de GPSEA qui était assise sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (+1%). Cette moindre évolution se justifie par l'intégration du solde négatif de la Ville sur la production florale arboricole (- 3 199 €) ainsi que par la défalcation de la subvention exceptionnelle de GPSEA attribuée aux communes ayant géré un centre de vaccination éphémère sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2021 (10 000 €).

Pour ce qui concerne le CCAS, la subvention d'équilibre versée s'est élevée à 800 000 € en progression de 42,85% par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse importante se justifie par l'assouplissement réglementaire autorisé en 2020, du fait du contexte pandémique, qui a consisté à transférer une partie de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement. Cette reprise avait eu pour effet direct de diminuer l'apport de la Ville au fonctionnement du CCAS. Ainsi, en 2021, la subvention a été versée proportionnellement au niveau de ses dépenses.

La participation de la Ville à la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) s'est élevée en 2021 à 500 607,34 € soit une augmentation de 2,23 % par rapport à 2020.

L'enveloppe accordée en 2021 aux associations se chiffre à 280 450 €.

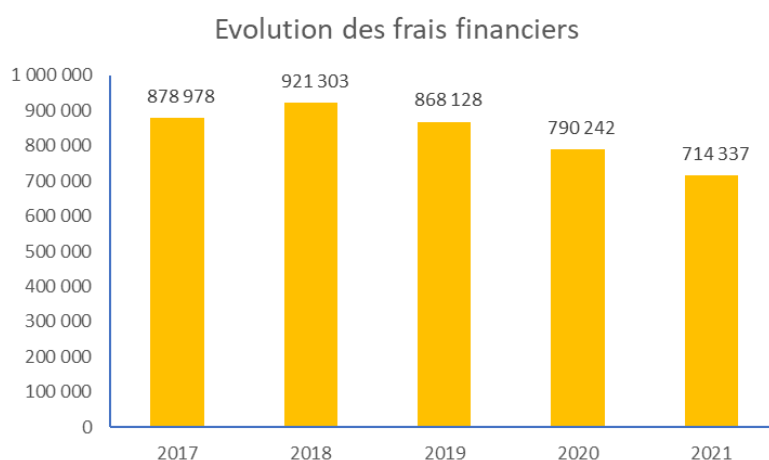
Le montant des contributions de la Ville due pour les enfants scolarisés dans une autre commune s'élève à 76 814 €. Il s'agit d'une enveloppe qui a facialement progressé de près de 26 K€ mais dans les faits, des régularisations 2019/2020 ont été effectuées sur l'exercice 2021 pour 29 578 €. Après retraitement, il est constaté que le montant de ces contributions est stable d'une année sur l'autre.

De même, chaque année un montant est prévu pour les créances admises en non-valeur, il s'est élevé à 30 009,49 € pour l'exercice 2021.

Enfin, au titre des frais de fonctionnement des élus (indemnités, charges et formations), 246 247,63 € ont été dépensés, montant en stabilité par rapport à l'exercice 2020.

### 1.5. Les charges financières

Du fait de la stabilité de l'encours, du contexte de taux historiquement bas, les charges financières sont en constante diminution sur ces 5 dernières années.



Les frais financiers ont diminué chaque année de – 5,45 % en moyenne. En valeur, ils connaissent une baisse moyenne de 47 587 €.

En 2021, les frais financiers ont ainsi représenté une dépense de 714 337,14 € et sont en diminution de 9,61% par rapport à 2020.

La Ville a payé 645 889,83 € € au titre des intérêts directs de la dette auxquelles il faut ajouter une écriture comptable de -23 425,48 € au titre des intérêts courus non échus (ICNE) constatés d'avance.

	2017	2018	2019	2020	2021
Intérêts de la dette	790 246	788 723	773 233	723 110	645 890
Intérêts courus non échus – ICNE	- 56 582	- 201	- 18 446	- 32 570	- 23 425
Autres charges financières	145 314	132 781	113 342	99 702	91 873
<b>Frais financiers</b>	<b>878 978</b>	<b>921 303</b>	<b>868 128</b>	<b>790 242</b>	<b>714 337</b>
	-7,70%	4,82%	-5,77%	-8,97%	-9,61%

### 1.6. Les autres dépenses de fonctionnement

Ces autres dépenses regroupent les charges comptabilisées aux chapitres 014 « atténuations de produits » et 67 « charges exceptionnelles ».

En 2021, la Ville a versé 76 781 au titre de sa contribution du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), montant en baisse de 16,97% par rapport à l'exercice 2020.

Inhérente au Territoire, la baisse de la contribution au FPIC en 2021 s'explique majoritairement par l'évolution dynamique de la population du Territoire. Le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) du Territoire progresse ainsi moins rapidement que le PFIA national.

Les charges exceptionnelles concernent essentiellement des réductions et annulations de titres sur les années antérieures.

En 2021, ces charges ont atteint un montant de 34 800 € qui intègre les frais juridiques ordonnancés par décision de justice, les chèques cadeaux et prix attribués aux jeunes diplômés du baccalauréat, mais également, des annulations de titres de restauration scolaires sur exercices antérieurs.

### 1.7. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrés en dépenses et en recettes.

	2017	2018	2019	2020	2021
Valeur nette comptable des biens cédés	0	394 004	0	0	0
Plus-value des cessions transférées	2 700	0	0	0	0
Dotations aux amortissements	602 515	627 932	632 183	880 990	1 195 721
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>605 215</b>	<b>1 021 936</b>	<b>632 183</b>	<b>880 990</b>	<b>1 195 721</b>

En 2021, ces opérations, qui se sont élevées à 1 195 720,78 €, engendrent des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement et concernent essentiellement les dotations aux amortissements.

Il s'agit d'un mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciation des actifs de la Ville (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).

## **2. Recettes de fonctionnement**

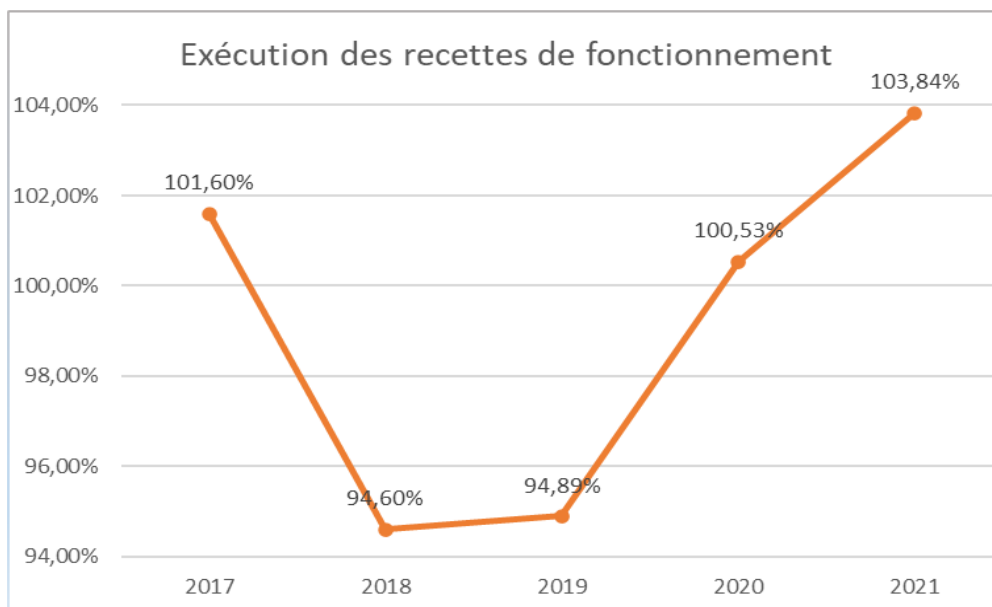
Les recettes de fonctionnement constatées au Compte administratif 2021 sont arrêtées à 42 580 497,20 dont 37 346 130,56 € de recettes réelles et 5 234 366,64 € de recettes d'ordre.

### *2.1. Présentation générale*

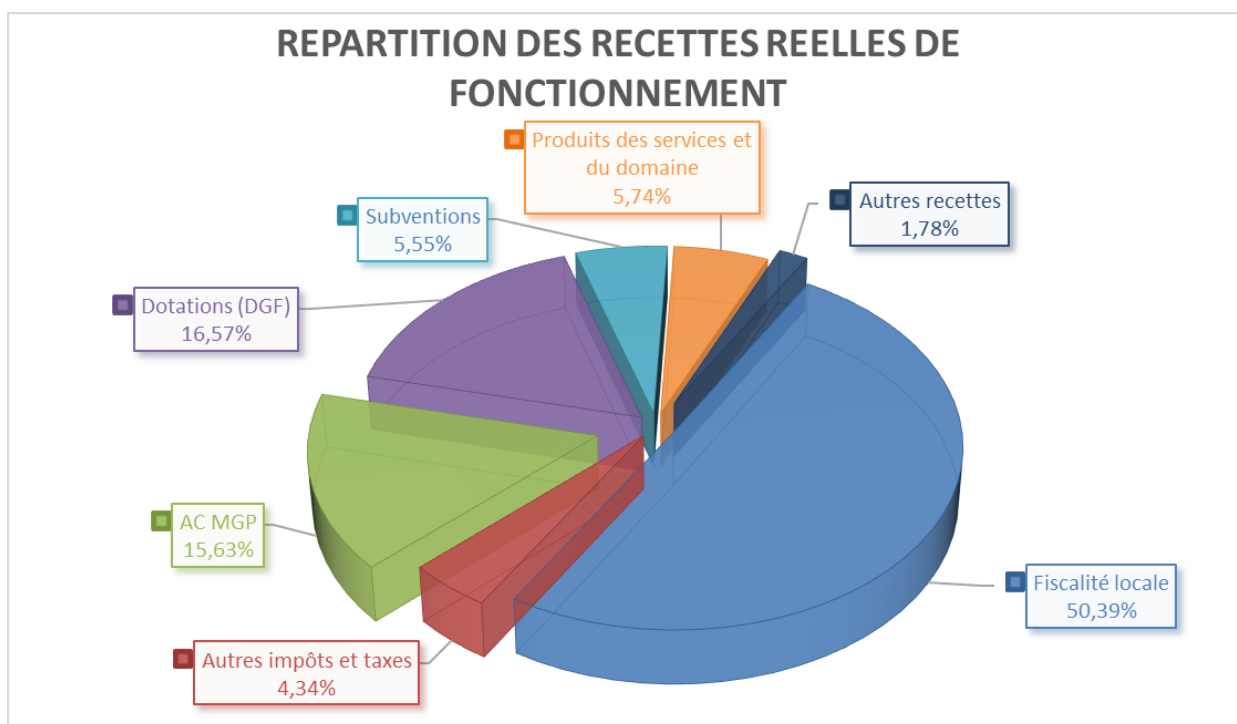
Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 3,22 % par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution s'inscrit dans le dynamisme constaté sur les années 2017-2019.

	2017	2018	2019	2020	2021
Fiscalité locale	17 687 819	17 912 528	18 368 328	18 443 502	18 817 709
Autres impôts et taxes	1 671 212	1 301 694	1 464 747	1 456 338	1 622 536
AC MGP	5 840 825	5 840 880	5 837 994	5 837 994	5 837 994
Dotations (DGF)	4 603 057	5 093 967	5 541 576	6 187 806	6 188 549
Subventions	1 206 157	979 328	1 939 028	2 325 038	2 070 979
Produits des services et du domaine	1 919 260	2 070 239	2 634 829	1 366 932	2 143 493
Autres recettes	661 926	906 395	488 267	562 173	664 871
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 590 256</b>	<b>34 105 030</b>	<b>36 274 769</b>	<b>36 179 784</b>	<b>37 346 131</b>
	2,75%	1,53%	6,36%	-0,26%	3,22%

Les recettes réelles de fonctionnement ont été exécutées à 103,84 %, un taux de réalisation supérieur à l'exercice 2020. Ce taux de réalisation se justifie également par le principe de prudence des prévisions de recettes compte tenu du contexte dans lequel les différentes étapes budgétaires ont été établies en 2021, et des taux plus faibles constatés les années précédentes.



Dans l'ensemble, il est constaté que les prévisions ont été estimées avec sincérité et que le dynamisme de ces recettes n'a pas été impacté par la seconde année de pandémie de la Covid-19.



La fiscalité locale est la principale recette de la Ville (50,39%). Son produit est en progression constante, tout comme les autres impôts et taxes (4,34%).

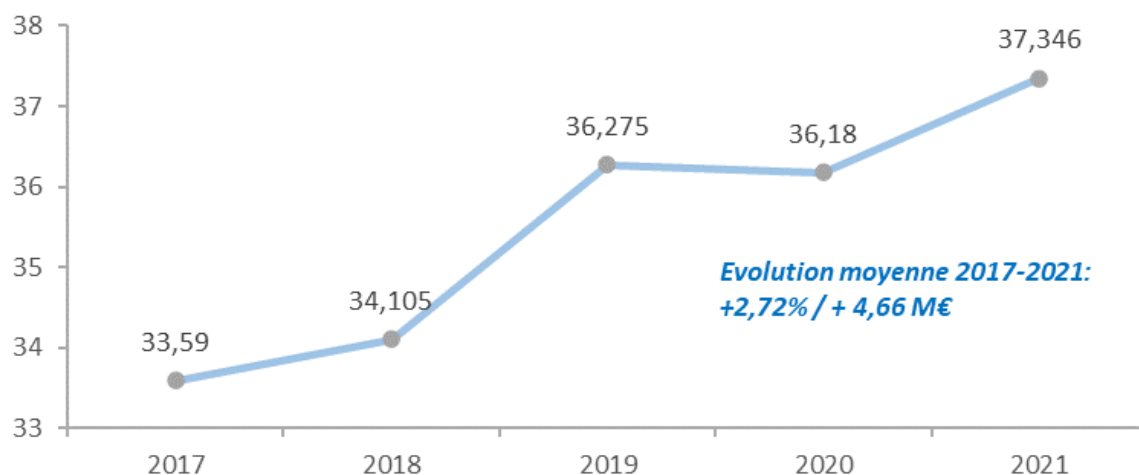
L'attribution de compensation reversée par la MGP (15,63%) est stable depuis 2019 alors que les dotations (16,57%) et les subventions (5,55%) varient en fonction des évolutions législatives mais connaissent une progression dans leur ensemble.

Les produits tarifaires quant à eux ne représentent que 5,74% des recettes réelles de fonctionnement quand le ratio s'établit entre 8 à 10% dans les autres communes de même strate.

## 2.2. Evolution des recettes de fonctionnement

Depuis 2018, les recettes de fonctionnement de la Ville augmentent de façon continue et à un rythme modéré (2,71% en moyenne), essentiellement portées par l'évolution des bases fiscales, de taxe d'habitation jusqu'en 2020, puis de taxe sur le foncier bâti, par la progression des droits de mutation et par la montée en puissance des différents fonds et dotations de péréquation qu'ils soient verticaux (DSUCS, DNP) ou horizontaux (FSRIF).

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€)



### 2.3. La fiscalité locale

Principale ressource de la Ville (50,39 % de ses recettes réelles de fonctionnement), les produits de la fiscalité ont augmenté ces trois dernières années (+301 K€ par an, +2,17%) principalement en raison des conditions économiques propices à l'évolution nominale des bases.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	10 831 555	11 088 250	11 309 055	11 256 098	-
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires					278 679
Taxe sur le Foncier bâti (part communale)	6 178 387	6 352 693	6 553 121	6 651 227	6 539 386
Taxe sur le Foncier bâti (part départementale)					3 928 202
Coefficient correcteur					7 592 821
Produit de la TFNB	109 198	114 220	86 825	87 116	105 481
Compensations fiscales	476 992	471 585	506 152	536 177	277 805
Rôles supplémentaires	91 687	113 866	67 838	77 107	95 336
<b>Fiscalité locale</b>	<b>17 687 819</b>	<b>17 912 528</b>	<b>18 368 328</b>	<b>18 443 502</b>	<b>18 616 893</b>
	1,85%	1,34%	2,42%	0,25%	3,84%

Malgré la suppression de la taxe d'habitation, la croissance de la fiscalité s'est maintenue en 2021 (+316 K€, +3,84 %).

A périmètre constant et sans évolution des taux, la réforme du schéma de financement des collectivités locales semble avoir été bénéfique pour la Ville qui voit ses contributions directes fiscales évoluer de façon plus importante malgré une légère baisse des bases nettes imposables de taxe foncière bâtie (-0,45% par rapport à 2021) mais compensée par une progression des bases nettes imposables de taxe foncière non bâtie (+21,08% par rapport à 2020).

	2017	2018	2019	2020	2021
Base nette imposable TH	37 043 623	37 531 486	38 412 189	38 214 727	-
Base nette imposable TFB	26 991 641	27 254 917	28 290 907	28 698 627	28 568 745
Base nette imposable TFNB	101 665	106 340	80 835	81 106	98 204
Base nette imposable THRS					953 073

Les compensations fiscales ont connu un regain important entre 2017 et 2020 mais ont fortement diminué en 2021 du fait de l'intégration des compensations fiscales sur la taxe d'habitation dans le panier commun ayant servi au calcul du coefficient correcteur (462 K€). La réforme fiscale a ainsi intégré de nouvelles compensations, notamment sur les locaux industriels et commerciaux qui se sont élevées en 2021 à 180 K€.

La Ville a également perçu en 2021 la somme de 95 336 € de rôles supplémentaires, essentiellement au titre de la taxe foncière 2020.

#### 2.4. Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont principalement composés des droits de mutation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE). Ces recettes sont en hausse depuis 2017 principalement sous l'effet du dynamisme observé sur les droits de mutation.

	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe sur les pylones	12 749	14 208	14 568	15 258	15 606
Taxe sur l'électricité	310 000	373 710	375 717	375 599	381 386
Taxes sur la publicité	9 696	10 888	10 496	6 600	5 914
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 338 766	902 888	1 063 966	1 058 882	1 219 630
<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>1 671 211</b>	<b>1 301 694</b>	<b>1 464 747</b>	<b>1 456 338</b>	<b>1 622 536</b>
	38,78%	-22,11%	12,53%	-0,57%	11,41%

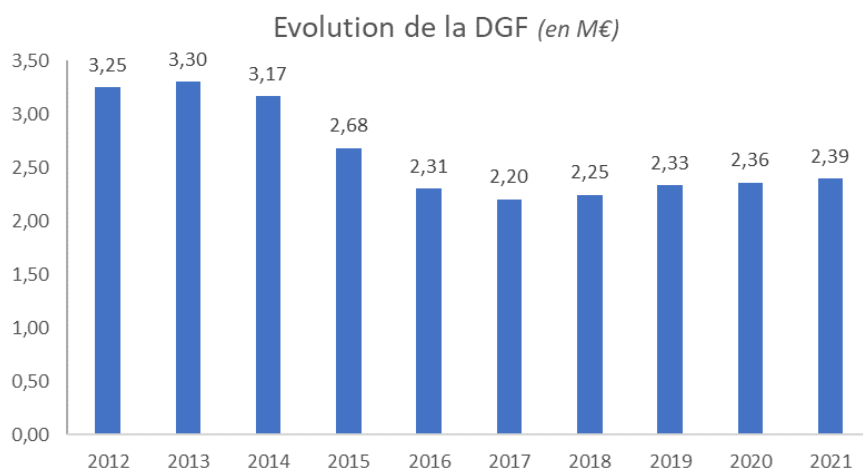
Les droits de mutation s'appliquent sur le prix de vente de toute cession immobilière réalisée sur le territoire de la commune. En 2021, la Ville a perçu 1,220 M€ de droits de mutation. La progression des droits de mutation observée ces dernières années (en moyenne, + 13,39 % par an) est liée à un marché immobilier très dynamique dans lequel les ventes de logements anciens ont augmenté, encouragées par des taux d'intérêt très bas. Les autres recettes connaissent une progression plus modérée.

#### 2.5. Les dotations

Globalement, la Ville a perçu en 2021 au titre des dotations et participations (fonds de péréquation compris) 6,189 M€. Ces produits continuent de croître malgré la baisse des dotations initiée au niveau national par les gouvernements successifs.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	2 203 531	2 245 785	2 329 919	2 361 533	2 394 240
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	655 274	728 066	797 230	875 207	947 976
Fonds de solidarité des communes d'île de France (FSRIF)	1 435 486	1 730 467	1 956 888	2 181 298	2 255 938
Dotation nationale de péréquation (DNP)	294 401	353 281	423 937	508 725	589 290
Dotations de péréquation	2 385 161	2 811 814	3 178 055	3 565 230	3 793 204
Autres dotations et attributions	14 365	36 368	33 602	261 043	1 105

Entre 2012 et 2017, la DGF perçue par la Ville a diminué de près d'un tiers (- 1,05 M€). Depuis 2017, la dotation reprend un mouvement inverse mais dans des proportions beaucoup plus mesurées (+ 47 K€ par an en moyenne). En l'espace de 10 années, la Ville de Limeil-Brévannes a perdu une recette annuelle de 860 K€ (2,3 % de ses recettes annuelles de fonctionnement), soit une perte cumulée atteignant désormais 6,3 M€.



La montée en puissance des mécanismes de péréquation, censés corriger les écarts de ressources entre les différentes collectivités, que ce soient les dotations (DSUCS, DNP) ou les fonds de péréquation entre communes (FSRIF), ne permet pas de compenser totalement la perte de recette issue de la DGF.

Par ailleurs, cette progression se justifie par des réalités socio-économiques et territoriales que connaît la Ville depuis quelques années. En effet, l'accroissement exponentiel de la population constaté entre 2014 et 2017 a engendré parallèlement des charges de fonctionnement importantes que la Ville a financé avec ce panier de recettes.

Autrement dit, cette évolution constatée sur les dotations n'a pas conduit la Ville à trouver des marges de manœuvre sur ses politiques publiques, mais uniquement à financer l'ensemble de ces charges incompressibles.

## 2.6. Les subventions

Au cours de l'exercice 2021, Limeil-Brévannes a perçu 2,071 M€ de subventions de fonctionnement. En 2020, la Ville avait perçu plus de 205 K€ d'aides exceptionnelles pour compenser l'effet de la crise sanitaire (aides de la CAF pour les structures de petite enfance, participation de l'Etat à l'achat de masques...), dispositifs qui n'ont pas été reconduits cette année.

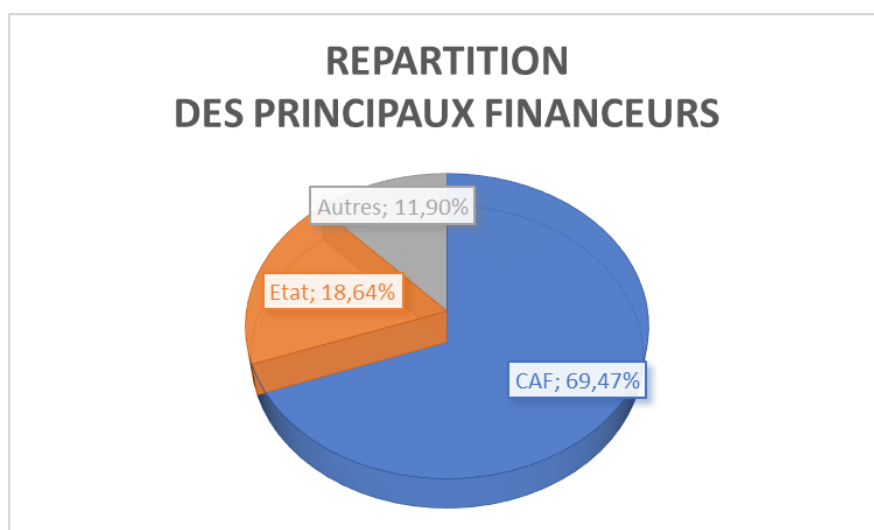
De plus, une partie des subventions perçues par les structures enfance et petite enfance sont basées sur les fréquentations de l'année n-1. Elles connaissent donc une baisse partielle.

	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions perçues	1 206 157	979 328	1 939 028	2 325 038	2 070 979

Le tandem enfance/petite enfance est celui qui a reçu le plus de subventions de fonctionnement en 2021 (1,282 M€), devant la vie des quartiers (260 K€), les nuisances aéroportuaires (150K €) et les participations des collectivités aux frais de fonctionnement du SAMI (134 K€).



	2017	2018	2019	2020	2021
Petite enfance			1 099 900	1 302 533	995 069
Enfance	566 772	414 388	410 521	466 361	287 277
Vie des quartiers	201 573	177 251	95 300	166 338	260 166
Nuisances aéroportuaires	171 410	210 217	213 324	114 687	150 688
Santé	48 928	69 789	0	0	134 541
Sportif	18 340	26 168	5 952	21 240	61 224
Jeunesse		25 210	33 227	44 465	35 900
Manifestations culturelles		6 000	12 251	10 000	14 000
Autres	199 134	50 305	68 552	183 307	16 577
<b>Subventions</b>	<b>1 206 157</b>	<b>979 328</b>	<b>1 939 028</b>	<b>2 325 038</b>	<b>2 070 979</b>
	-18,52%	-18,81%	98,00%	19,91%	-10,93%



La CAF est de loin le principal organisme subventionneur (petite enfance, enfance, maisons de quartiers...) en concentrant sur la période 2017-2021, 70% des financements perçus par la Ville, loin devant l'Etat et ses différentes agences : Préfecture de Région pour le dispositif politique de la ville, l'Agence régionale de santé (centre de vaccination éphémère), la Direction départementale de cohésion sociale, l'Agence de service de paiement, qui représentent près de 19% des financements constatés.

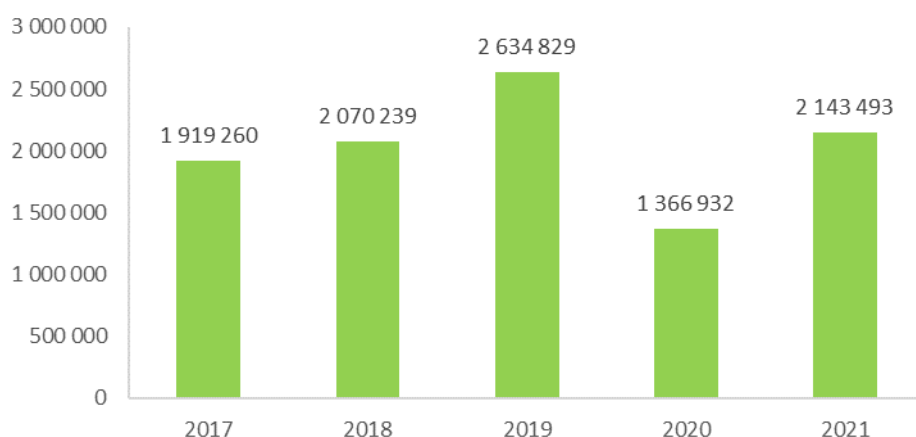
### 2.7. Les produits des services et du domaine

Particulièrement touchés par la crise sanitaire (- 1,268 M€ entre 2019 et 2020), les produits des services et du domaine (2,143 K€ en 2021) se rapprochent de leur niveau d'avant crise (écart de 491 K€ avec les produits 2019).

	2017	2018	2019	2020	2021
Culture	26 330	32 443	46 341	20 820	11 362
Cimetière	31 846	39 240	48 792	55 386	66 849
Enseignement	1 119 251	1 258 272	1 438 130	604 296	1 257 646
Centres de loisirs	477 285	574 497	618 382	282 597	364 347
Jeunesse/Quartiers	40 406	31 830	33 853	27 759	28 152
Crèches	0	0	292 164	196 762	265 533
Redevance d'occupation du domaine public	224 142	133 958	157 166	179 311	149 603
<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>1 919 260</b>	<b>2 070 239</b>	<b>2 634 829</b>	<b>1 366 932</b>	<b>2 143 493</b>
	-15,13%	7,87%	27,27%	-48,12%	56,81%

Les recettes de l'année 2021 restent perturbées par la crise sanitaire : à l'exception des recettes tarifaires liées au cimetière qui ont augmenté de 18 K€ par rapport à l'année 2019, tous les autres secteurs n'ont pas rattrapé leur niveau d'avant crise.

## Evolution des produits des services et du domaine



### 2.8. Les autres produits de fonctionnement

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice 2021 concernent les revenus du patrimoine loué (116 K€), des « atténuations de charges » (269 K€) liées aux remboursements de salaires et de charges, indemnités journalières, des produits exceptionnels (mandats d'exercices antérieurs, apurement des charges rattachées) pour 256 K€, des droits de place du domaine public pour 23 K€ et enfin des produits financiers pour 380 €.

	2017	2018	2019	2020	2021
Atténuations de charges	444 339	281 817	299 885	229 098	269 132
Droits de place	21 061	11 760	7 946	5 432	22 999
Revenus des immeubles	117 573	115 895	112 067	128 563	116 215
Produits financiers	-	420	1 100		380
Produits exceptionnels	76 253	102 554	67 269	199 080	256 145
<b>Autres produits</b>	<b>659 226</b>	<b>512 446</b>	<b>488 267</b>	<b>562 173</b>	<b>664 871</b>
<i>(hors produits de cession)</i>	<i>-32,20%</i>	<i>-22,27%</i>	<i>-4,72%</i>	<i>15,14%</i>	<i>18,27%</i>

### 2.9. Les recettes d'ordre

Ces mouvements, qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie, sont neutres et équilibrés en dépenses et en recettes. Ainsi, les recettes du chapitre 042 sont identiques aux dépenses de fonctionnement du chapitre 040.

	2017	2018	2019	2020	2021
Travaux en régie	119 577	0	119 975	190 422	199 798
Amortissement des subventions transférables	279 989	279 989	0	0	0
Neutralisation des amortissements	0	0	0	0	146 637
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>399 566</b>	<b>279 989</b>	<b>119 975</b>	<b>190 422</b>	<b>346 435</b>

En 2021, la Ville a procédé aux écritures d'ordre de fonctionnement suivantes :

- 199 798 € au titre de la valorisation des travaux en régie assurés par le personnel municipal ;
- 146 637 au titre de la neutralisation des amortissements.

### 3. Résultats de fonctionnement

L'exercice 2021 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 9,322 M€, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2021, soit 4,434 M€ et de la reprise du résultat de fonctionnement 2020 non affecté au financement direct de l'investissement et donc repris en section de fonctionnement, soit 4,888 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	33 989 822	36 394 744	34 385 019	36 370 206	37 692 565
Dépenses de fonctionnement	30 156 917	34 159 767	32 349 427	31 955 934	33 258 827
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>3 832 905</b>	<b>2 234 977</b>	<b>2 035 592</b>	<b>4 414 272</b>	<b>4 433 739</b>
Résultat n-1 repris	724 004	1 106 049	4 084 407	3 370 576	4 887 932
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>4 556 909</b>	<b>3 341 025</b>	<b>6 119 999</b>	<b>7 784 847</b>	<b>9 321 670</b>

Le résultat d'exécution de fonctionnement (4, 434 M€) est en amélioration constante depuis 2018 et a permis de financer une partie du programme d'investissement annuel.

## B. SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concernée : les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

### 1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au compte administratif 2021 sont arrêtées à 12 827 123,07 € dont 11 678 267,79 € de dépenses réelles et 1 148 855,28 € de dépenses d'ordre.

#### 1.1. Présentation générale

Afin de simplifier la présentation, les dépenses d'investissement sont classées en trois catégories :

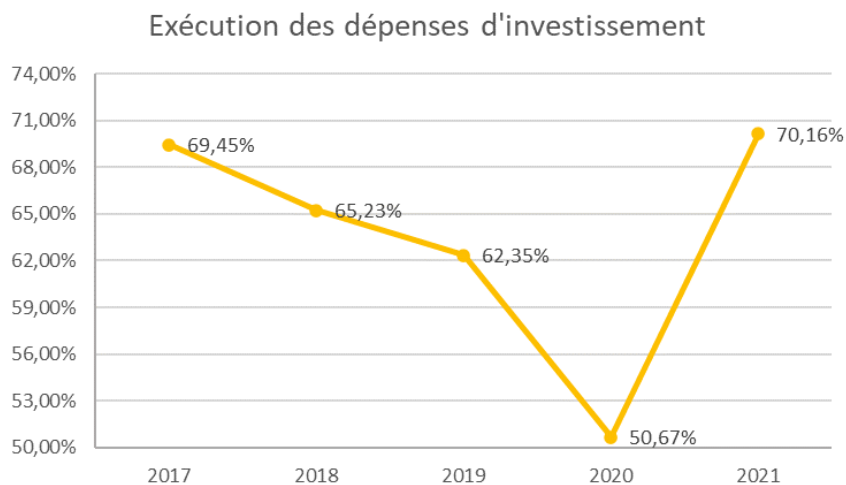
- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité (travaux, acquisition, grosse réparation...) ainsi que les subventions d'équipement versées ;
- Le remboursement en capital de la dette ;
- Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des immobilisations (avance de trésorerie).

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	7 571 615	12 503 496	8 148 001	4 714 713	7 085 046
Subventions d'équipement (art 204)	244 345	136 160	1 445 132	78 565	242 702
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>7 815 960</b>	<b>12 639 655</b>	<b>9 593 133</b>	<b>4 793 279</b>	<b>7 327 748</b>
Remboursement de la dette	3 433 339	3 648 839	3 779 215	3 997 574	4 097 122
Autres dépenses	587 685	784 235	13 682	0	253 398
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 836 985</b>	<b>17 072 730</b>	<b>13 386 030</b>	<b>8 790 853</b>	<b>11 678 268</b>
	-11,63%	44,23%	-21,59%	-34,33%	32,85%

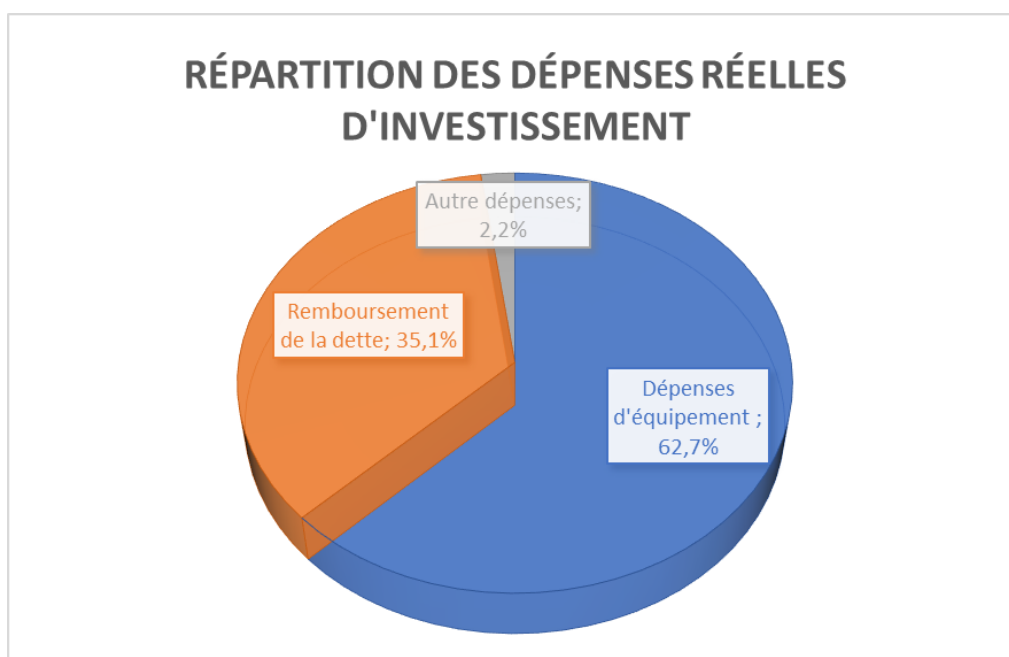
En 2021, les dépenses réelles d'investissement représentent un montant de 11 678 268 €, en progression de 32,85%.

Quant aux dépenses d'équipement, elles ont été réalisées à hauteur de 7 327 748 €, en hausse de près de 53% par rapport à l'année 2020 et sont conformes aux ambitions et capacités financières de la Ville.

Depuis 2017, la Ville investit en moyenne 8,433 M€ par an.



En 2021, les dépenses d'investissement ont atteint une réalisation de 70%, en nette progression par rapport aux années précédentes.

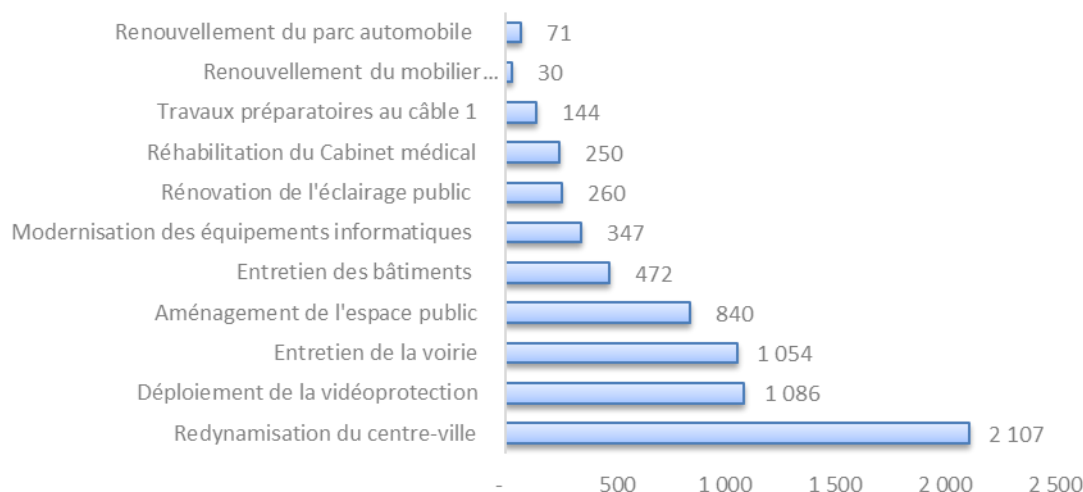


Les dépenses d'équipement représentent plus de 62 % des dépenses réelles d'investissement. L'autre poste de dépense important concerne le remboursement de la dette qui pèse pour 35,1 % dans les dépenses réelles d'investissement.

### 1.2. Les dépenses d'équipement.

En 2021, la Ville a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 7,328 M€ qui concerne essentiellement des éléments de son patrimoine.

## Réalisation annuelle du Programme pluriannuel d'investissement (en K€)

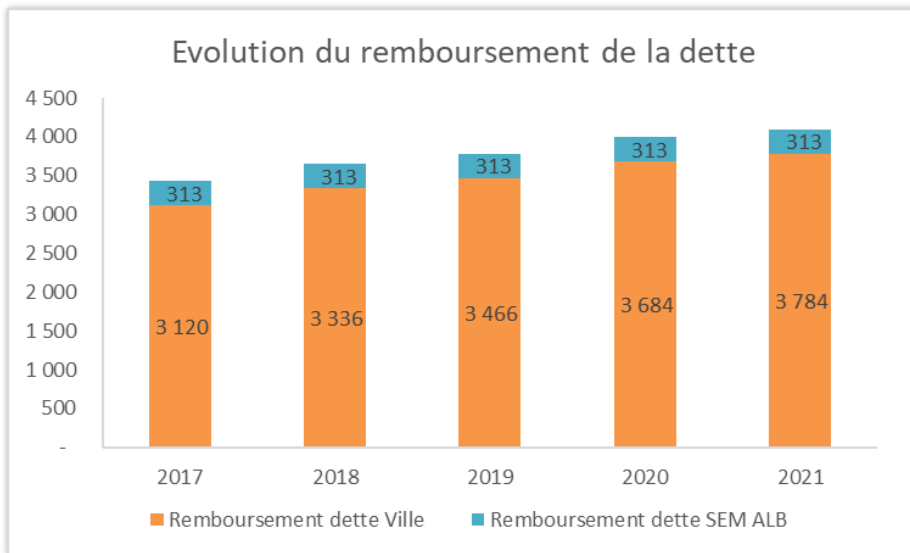


La réalisation du budget d'équipement 2021 s'inscrit pleinement dans les ambitions politiques du mandat et se répartit par projet de la façon suivante :

- **Redynamisation du centre-ville** : 2,107 M€ dont 2,060 M€ d'acquisition foncière et de portage foncier par le SAF94 (90 K€) ;
- **Déploiement de la vidéoprotection** : 1,086 M€ ;
- **Entretien de la voirie communale** : 1,055 M€ dont 766 K€ de travaux d'enfouissement et de rénovation de la voirie, 109 K€ pour notamment les reprises d'enrobés ;
- **Aménagement de l'espace public** : 850 K€ dont 284 K€ pour l'aménagement des trois squares, 37 K€ au titre des travaux préparatoires pour l'aménagement du Lac des Tilleuls, 213 K€ dédiés à l'aménagement de la Tégéval (rue St John Perse), et 82 K€ pour l'aménagements d'espaces verts (descente de la forêt, quartiers St Martin, coulée verte...) ;
- **Entretien des bâtiments** : 473 K€ dont 226 K€ sur les bâtiments scolaires (travaux de réfection des murs et des sols, remplacement du vitrage du pôle pasteur...), près de 80 K€ pour l'extension de la salle Joël Larousse ;
- **Modernisation des équipements informatiques** : 347 K€ dont 186 K€ dans le cadre de la transition numérique de l'enseignement (achat d'ENI, renouvellement de PC...) 81 K€ de travaux de câblage informatique pour permettre la mise en place de la téléphonie IP, 59 K€ au titre du renouvellement du matériel informatique des agents municipaux ;
- **Rénovation de l'éclairage public** : 261 K€ principalement dans le quartier du Fief et de certaines rues de la Ville (allée des tulipiers, avenue de Valenton, place Arthur Rimbaud...) ;
- **Réhabilitation du cabinet médical** : 248 K€ ;
- **Travaux préparatoires à l'intervention d'Ile-de-France mobilités sur le tracé du téléphérique (Câble 1)** : 144 K€ ;
- **Renouvellement du parc automobile** : 71 K€ d'achat de véhicules dans le cadre de la transition écologique.

### 1.3. Le remboursement de la dette.

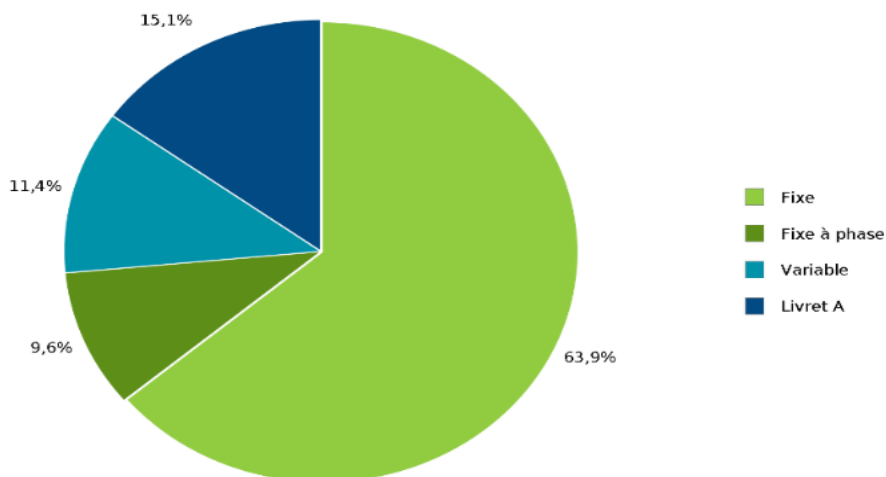
Le remboursement du capital d'emprunt a été réalisé pour un montant total de 4 097 121,61 € et représente 35 % des dépenses réelles d'investissement.



Au 31 décembre 2021, la Commune affiche un encours de dette de 44 220 219,94 € réparti en 35 emprunts souscrits auprès de 6 établissements prêteurs.

Prêteur	Capital Restant Dû (CRD)	% du CRD
BANQUE POSTALE	17 900 000 €	40,48 %
CAISSE D'EPARGNE	15 421 649 €	34,87 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 614 401 €	14,96 %
CREDIT AGRICOLE	2 192 933 €	4,96 %
SFIL CAFFIL	1 676 385 €	3,79 %
DEXIA CL	414 849 €	0,94 %
<b>TOTAL CRD</b>	<b>44 220 219 €</b>	<b>100,00 %</b>

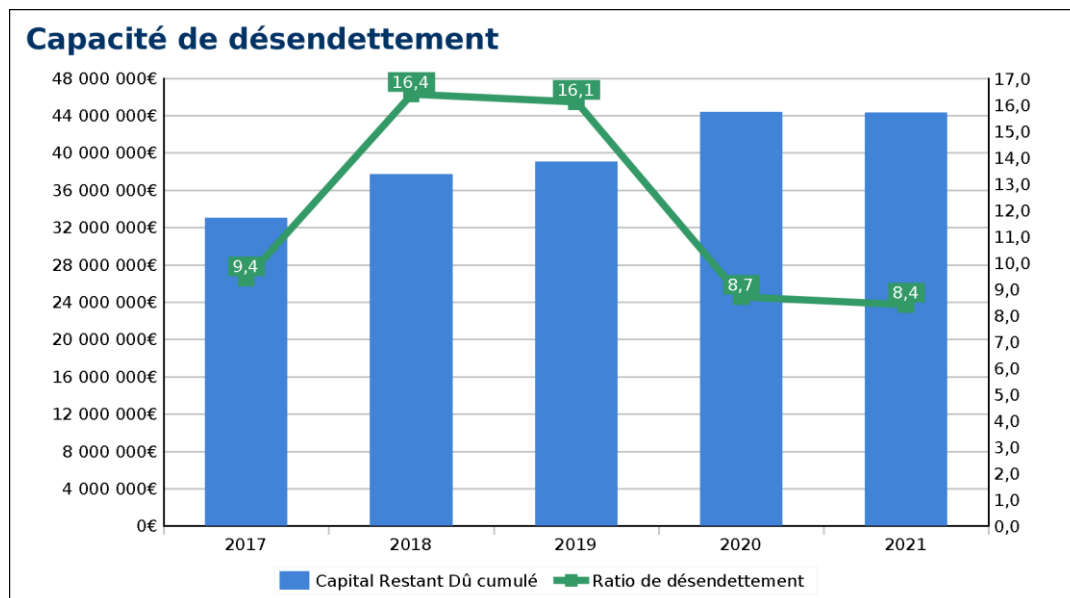
La dette de la Ville se répartit selon différents types de risque. Ils restent faibles en référence à la chartre de bonne conduite dite « Gissler ».



La baisse du taux moyen s'est poursuivie en 2021 avec un ratio de 1,56% contre 1,83% en 2020. La Ville a bénéficié de taux bas sur ses financements, ce qui explique l'amélioration de ce taux.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Ratio de désendettement</b>	9,4 ans	16,4 ans	16,1 ans	8,7 ans	8,4 ans

Ces bonnes conditions financières ont un impact sur le ratio de désendettement<sup>1</sup> de la Ville qui tend à se réduire et à se stabiliser sur les deux derniers exercices. Signe d'une bonne solvabilité financière de la Ville, cette tendance permet de générer des marges de manœuvres plus importantes pour financer la programmation pluriannuelle des investissements futurs.



#### 1.4. Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 253 398 € en 2021 comprennent :

- 131 290 € au titre du versement de l'avance de trésorerie à la SEM ALB ;
- 75 069,53 € destinés à apurer le compte 1069 en vue de préparer le passage à la nouvelle instruction comptable M57 ;
- 47 038,02 € de remboursement de taxe d'aménagement.

#### 1.5. Les dépenses d'ordre d'investissement

En 2021, la Ville a également procédé à des dépenses d'ordre sur sa section d'investissement et qui sont de deux natures différentes :

##### **Transfert au sein d'une même section (chapitre 041)**

- 215 726,07 € pour intégrer les frais d'études aux travaux en cours, mouvement comptable obligatoire pour assurer le suivi comptable des travaux réalisés dans le cadre d'une opération de travaux (chapitre 041) ;

##### **Transfert entre section (chapitre 042/040)**

- 146 637 € pour la neutralisation des amortissements ;
- 199 797 € pour la valorisation des travaux menés en régie par les agents du CTM.

<sup>1</sup> Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

## 1.6. Les restes à réaliser

Au compte administratif 2021, figurent également 3 150 497,15 € de dépenses d'équipement.

## 2. Recettes d'investissement

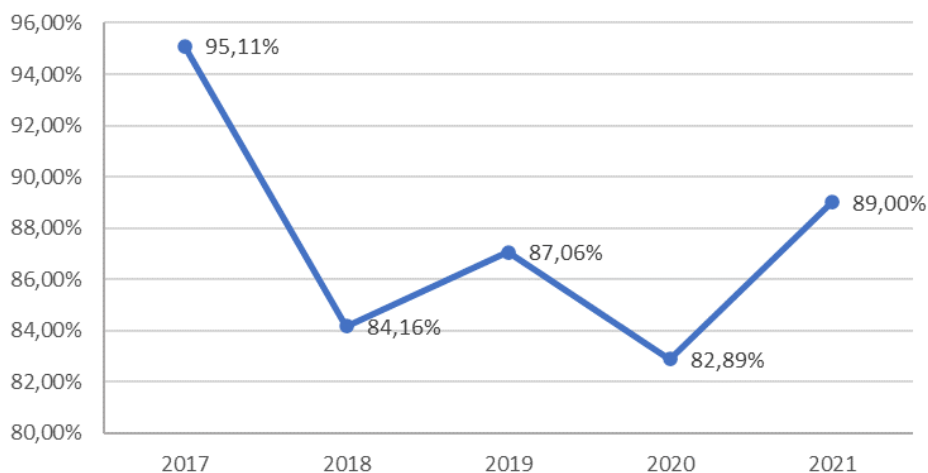
Les recettes d'investissement constatées au compte administratif 2021 sont arrêtées à 12 827 123,07 € dont 11 415 675,62 € de recettes réelles et 1 411 447,45 € de recettes d'ordre.

### 2.1. Présentation générale

	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent de fonctionnement capitalisé	5 409 595	472 502	5 127 111	0	2 896 916
Subventions	2 350 126	3 090 996	878 861	175 842	3 034 196
FCTVA	1 604 819	1 204 932	673 894	1 978 884	1 260 535
Emprunts	8 175 000	5 000 000	9 005 600	4 000 017	4 001 050
Autres recettes	548 480	1 208 806	253 544	1 463 778	222 979
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>18 088 019</b>	<b>10 977 235</b>	<b>15 939 010</b>	<b>7 618 521</b>	<b>11 415 676</b>
	41,39%	-39,31%	45,20%	-52,20%	49,84%

La croissance des recettes d'investissement de l'année 2021 (+49,84%) trouve son origine par la volonté affirmée tout au long de l'année de diversifier les sources de financement afin de développer les fonds propres de la Ville.

### Exécution des recettes réelles d'investissement



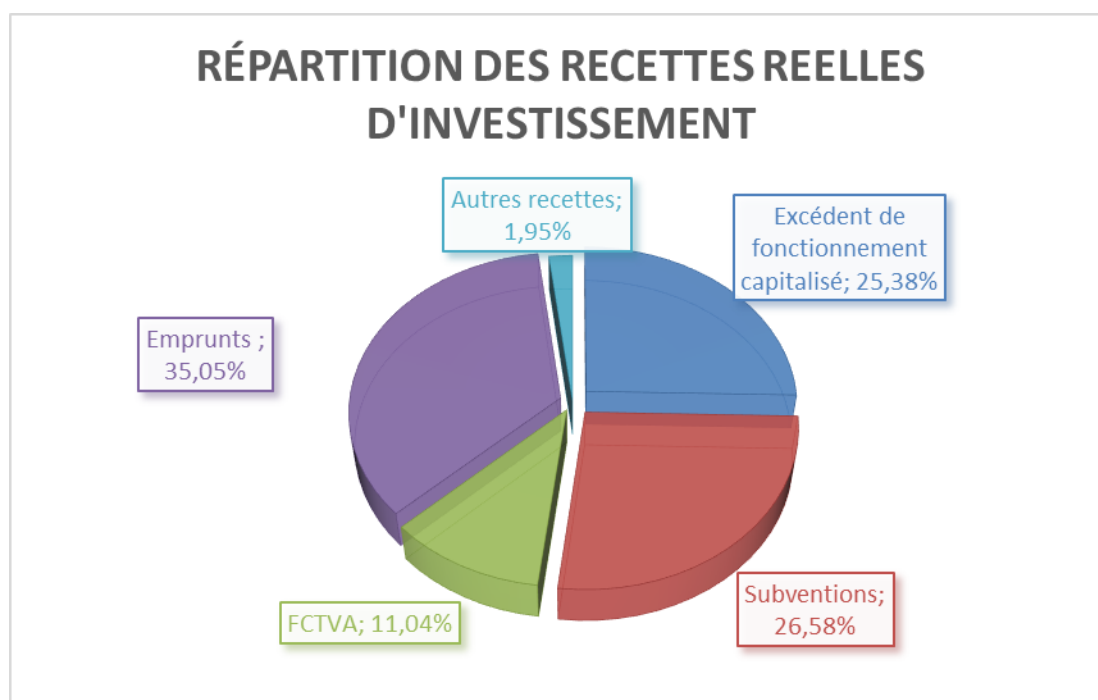
Du fait du travail mené tout au long de l'année sur le suivi de l'exécution budgétaire et de sa formalisation lors des différentes étapes budgétaires, les recettes réelles d'investissement, atteignant un taux de 89%, connaissent une réalisation plus importante.

### 2.2. Le financement de l'investissement.

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne nette	602 515	-1 265 304	-1 032 031	1 107 266	1 185 903
FCTVA	1 604 819	1 204 932	673 894	1 978 884	1 260 535
Autres recettes	548 480	1 210 361	274 063	1 463 795	224 029
Produit de cessions	2 700	394 004	0	0	0
<b>Ressources financières propres</b>	<b>2 758 514</b>	<b>1 543 993</b>	<b>-84 074</b>	<b>4 549 944</b>	<b>2 670 468</b>
Subventions perçues (liées au PPI)	2 350 126	3 089 441	863 942	175 842	3 034 196
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	8 175 000	5 000 000	9 000 000	4 000 000	4 000 000
<b>Financement</b>	<b>13 283 640</b>	<b>9 633 433</b>	<b>9 779 869</b>	<b>8 725 786</b>	<b>9 704 663</b>
	96,61%	-27,48%	1,52%	-10,78%	11,22%



En 2021, le panel de recettes disponible couvre en totalité le niveau des dépenses d'équipement (pour mémoire : 7 327 348 €) et génère un résultat net de 2 377 315 €



Si l'emprunt reste une source de financement importante (35,05 %), celle-ci diminue par rapport à 2020 (52,5%), grâce à la progression des subventions (26,58%) et des excédents de fonctionnement (25,38%).

### 2.3. Les subventions

En 2021, la Ville a perçu 3,034 M€ au titre des subventions d'investissement, un niveau relativement élevé comparativement au niveau des dépenses d'équipement.

	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses d'équipement	7 815 960	12 639 655	9 593 133	4 793 279	7 327 748
Subventions	2 350 126	3 090 996	878 861	175 842	3 034 196
<b>Taux de financement</b>	<b>30,07%</b>	<b>24,45%</b>	<b>9,16%</b>	<b>3,67%</b>	<b>41,41%</b>

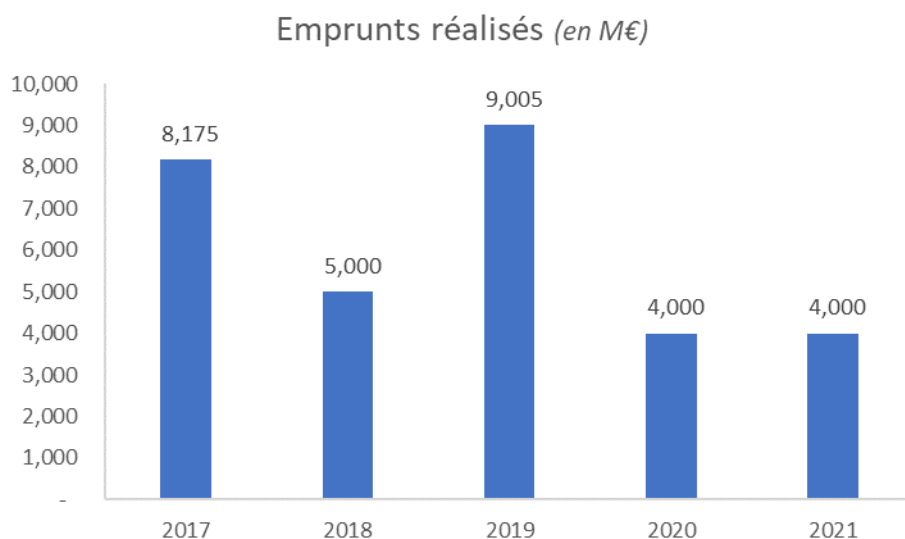
Par ailleurs, le taux de financement 2021 relativement haut au regard des années précédentes sous-entend que certains projets ont été financés à plus de 50 % (aménagement des trois squares, cabinet médical).

Les principales subventions perçues en 2021 ont financé les projets d'équipement suivants :

- Ecole Mireille Darc - Câble 1 (Ile-de-France Mobilités) : 2 038 925 € ;
- Aménagement des trois squares (Région) : 404 983,50 € ;
- Cabinet médical (ARS/Région) : 161 967 € ;
- Travaux d'aménagement des espaces publics et du parking de la Mairie (fond de concours GPSEA) : 194 658,94 € ;
- Déploiement de la vidéoprotection (Région) : 122 244,54 € ;
- Aménagement du Lac des Tilleuls (Métropole du Grand Paris) : 97 000 € ;
- Aide à la transition numérique (Etat) : 7 193 € ;

## 2.4. Les emprunts réalisés

Les emprunts contractés en 2020 auprès de la Banque Postale et de la Caisse d'épargne pour un total de 4 M€ ont été mobilisés au 31 décembre 2021 et ont contribué à la réduction du déficit global de la section d'investissement.



Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2021 du fait d'une diversité plus importante des recettes d'investissement. Ainsi, la part des recettes d'emprunt représente 31,19 % des recettes globales d'investissement, taux en baisse par rapport à la moyenne des trois dernières années qui était de 42,75%.

## 2.5. Les autres recettes d'investissement

En 2021, les autres recettes concernent principalement le FCTVA perçu à hauteur de 1,260 K€ et la taxe d'aménagement pour 196 K€.

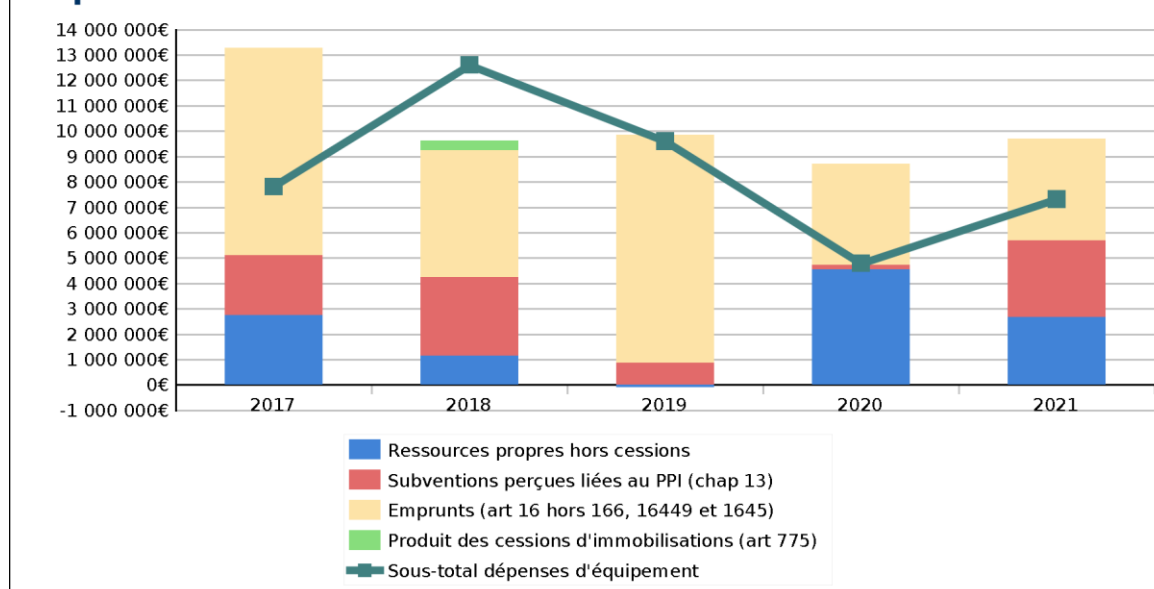
	2017	2018	2019	2020	2021
FCTVA	1 604 819	1 204 932	673 894	1 978 884	1 260 535
Taxe d'aménagement	305 781	554 959	253 544	1 326 466	196 460
Autres recettes	242 699	653 846	-	137 311	26 519
<b>Autres recettes d'investissement</b>	<b>2 153 299</b>	<b>2 413 738</b>	<b>927 438</b>	<b>3 442 662</b>	<b>1 483 514</b>
		112,09%	-61,58%	271,20%	-56,91%

La variation de ces recettes est tributaire du niveau des dépenses d'équipement constaté en N-2 ainsi que des programmes de construction de logement collectif qui génèrent des recettes de taxe d'aménagement conséquentes et guident in fine leur évolution.

A titre illustratif, en 2020, des recettes importantes de taxe d'aménagement ont été encaissées, justifiées par l'attribution d'un permis de construire à Batigère pour la construction de 31 logements (angle rue d'Auvergne-rue de Paris) et à la société Valentin TP pour la construction d'un siège social et d'un atelier de maintenance (rue Paul Valéry) qui ont représenté une somme totale de 1 057 511 €.

En synthèse, la diversification des sources de financement constatée en 2021 génère pour la Ville, une capacité d'investissement plus importante et contribue à augmenter le fonds de roulement.

## Répartition du financement de l'investissement



### 2.6. Les restes à réaliser

Au compte administratif 2021 figurent également 4 097 925,60 € de restes à réaliser dont 97 925,60 € de subventions attendues pour la salle multisport et 4 M€ qui ont été mobilisés au 31 décembre 2021.

### 2.7. Les opérations d'ordre

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales					
	2017	2018	2019	2020	2021
Transfert des frais d'études	325 369	1 043 423	1 737 217	691 332	215 727

Il s'agit d'opérations identiques aux dépenses d'investissement (Cf 2.5. Dépenses d'ordre d'investissement).

S'y ajoutent également les dotations d'amortissements qui sont comptabilisées pour 1 195 720,78 €, en équilibre avec les dépenses de fonctionnement (Cf 1.6 Dépenses d'ordre de fonctionnement).

## 3. Les résultats d'investissement

L'exercice 2021 a été clôturé avec un déficit d'investissement de -1,129 M€ composé de l'excédent de l'exécution 2021, soit 0,587 M€ et de la reprise du déficit d'investissement 2020, soit -1,715 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes d'investissement	19 018 603	13 042 595	18 308 410	9 190 842	12 827 123
Dépenses d'investissement	12 561 920	18 364 642	15 243 222	9 672 607	12 240 428
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>6 456 683</b>	<b>-5 322 047</b>	<b>3 065 188</b>	<b>-481 765</b>	<b>586 695</b>
Résultat n-1 repris	-5 433 867	1 022 816	-4 299 231	-1 234 043	-1 715 808
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>1 022 816</b>	<b>-4 299 231</b>	<b>-1 234 043</b>	<b>-1 715 808</b>	<b>-1 129 113</b>

Ce déficit d'investissement est largement couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (9,322 M€).

D'une manière générale, le résultat d'investissement est une donnée qui, isolée, reste peu significative, puisque pouvant être couverte par l'excédent de fonctionnement en puisant dans

le fonds de roulement, comme en 2021 ou pouvant être améliorée par un recours plus significatif à l'emprunt (exercice 2019).

### **III. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

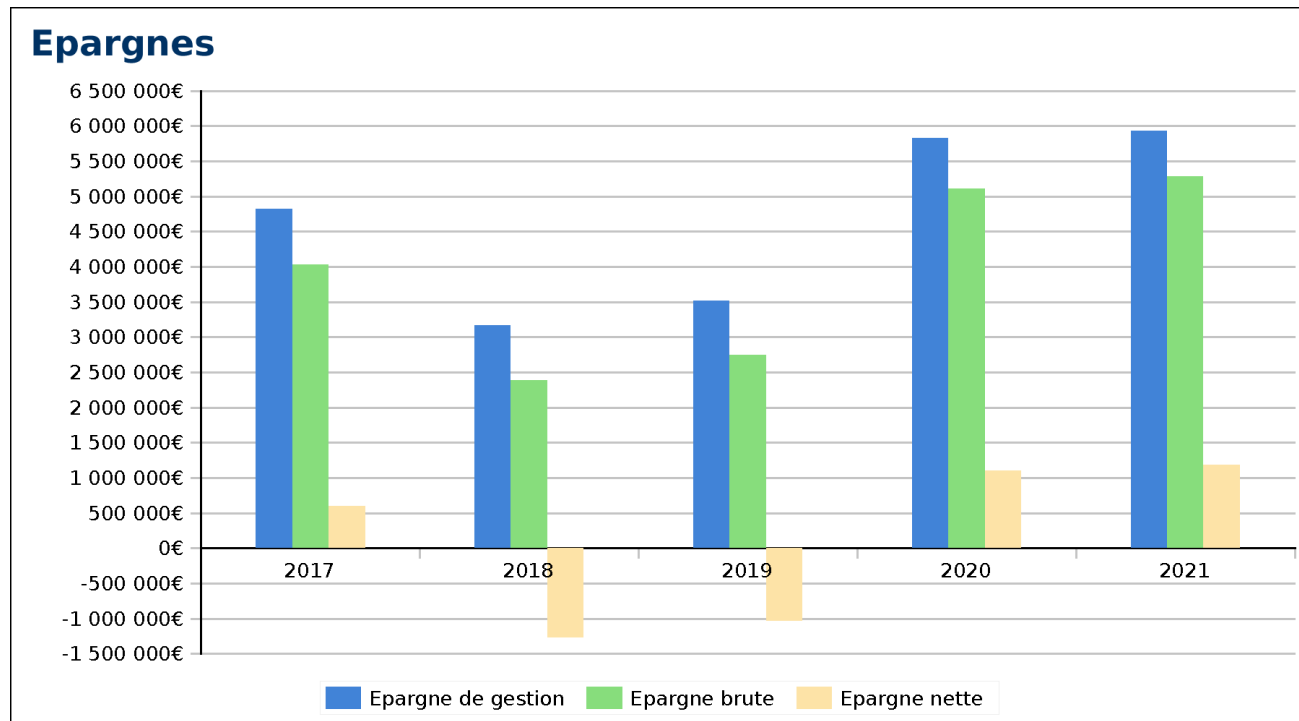
#### **A. LES EPARGNES**

Quelques éléments méthodologiques doivent préalablement être précisés :

- **Epargne de gestion** : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- **Epargne brute** : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière de la Ville.
- **Epargne nette** : Epargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes de fonctionnement</b>	33 590 256	34 105 030	36 274 769	36 179 784	37 346 131
Epargne de gestion	4 826 100	3 172 258	3 520 417	5 827 949	5 928 915
Epargne brute	4 035 854	2 383 535	2 747 184	5 104 840	5 283 025
Taux d'épargne brute (en %)	12,02%	7,07%	7,57%	14,11%	14,15%
Epargne nette	602 515	-1 265 304	-1 032 031	1 107 266	1 185 903

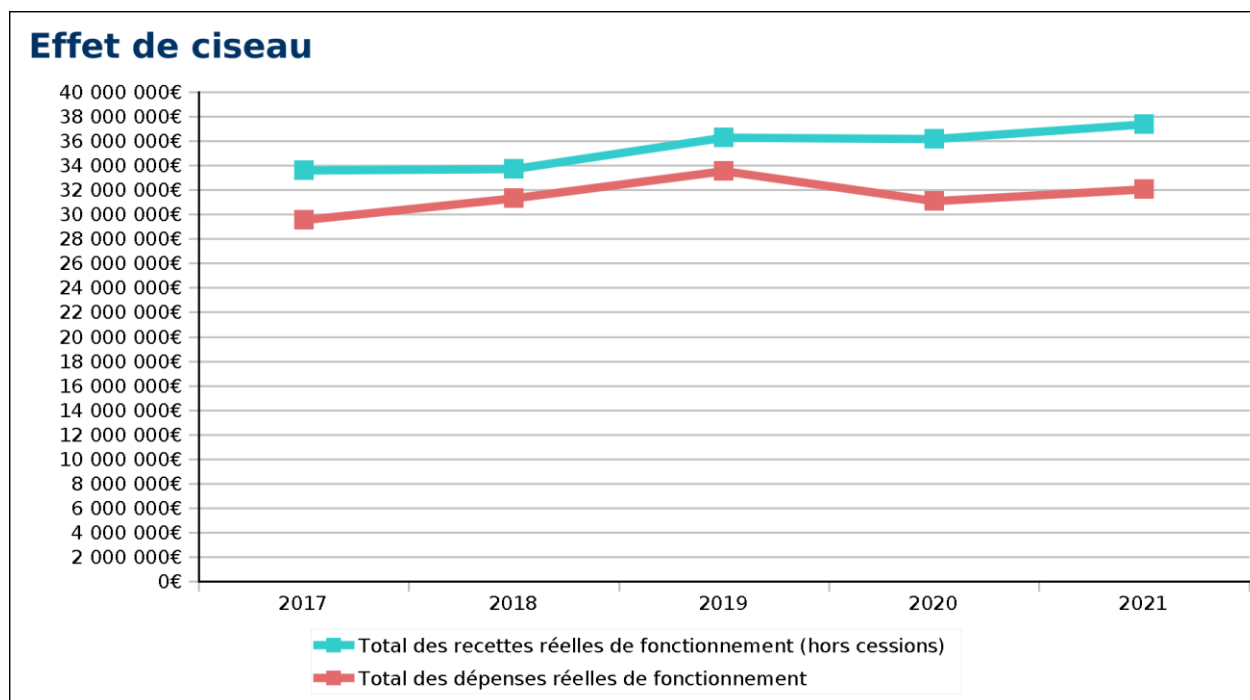
Pour les deux dernières années, l'épargne nette retrouve un niveau solide et permet d'être affectée au financement des investissements.



## B. EFFET DE CISEAU

	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	33 587 556	33 711 026	36 274 769	36 179 784	37 346 131
Dépenses de fonctionnement	29 551 702	31 327 491	33 527 584	31 074 944	32 063 106

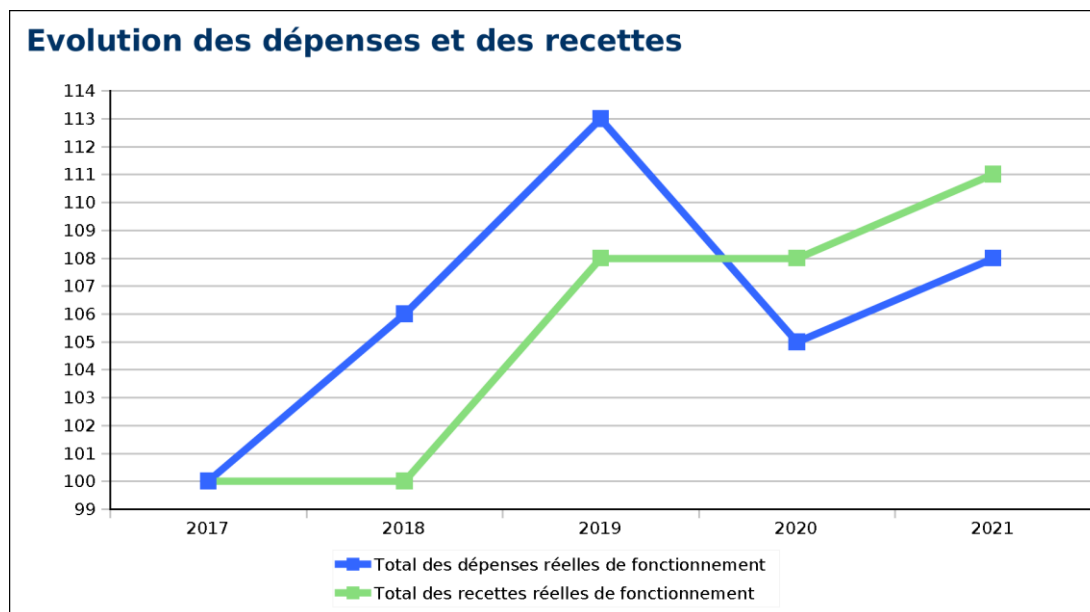
Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes sur la période 2017-2021.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

A partir de l'exercice 2019, il est constaté un écart plus important entre les deux courbes, démontrant ainsi des marges de manœuvre plus importantes pour la Ville.

## C. DYNAMISME DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Cette courbe permet d'entériner l'amélioration de la santé financière de la Ville : un niveau de recettes réelles de fonctionnement dominant par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement qui génère un autofinancement plus important pour financer les investissements futurs.